Vous trouverez ci-après un modèle constitué d’un formulaire à remplir pour la préparation d’un rapport d'évaluation de pesticide ’un plan d'action pour une utilisation plus sûre (PERSUAP) en ce qui concerne la protection des vivres par fumigation au gaz phosphine et par l’application de pesticides de contact ainsi que l'un des outils du PEA de la fumigation.

Les nouveaux programmes d'aide alimentaire qui encouragent la fumigation au gaz phosphine DOIVENT obtenir un PERSUAP de fumigation approuvé AVANT de pouvoir cautionner une fumigation au gaz phosphine. Si des pesticides de contact (résiduels) doivent être utilisés en complément de la fumigation, le PERSUAP de fumigation doit également aborder la question de leur utilisation. (La seule exception est si un tel programme a un autre PERSUAP, par exemple pour l'utilisation de pesticides dans la production agricole, et que les pesticides de contact sont pris en compte par ce PERSUAP.)

Pour plus d'informations, voir l'annexe T-1 du PEA sur la fumigation, qui décrit l'objectif du PERSUAP et résume les exigences qu'il fixe.

Le modèle est très détaillé en ce qui concerne le phosphure d'aluminium. Il est forcément moins détaillé comme pour les pesticides de contact (résiduels), car il y a un grand nombre de denrées potentiels qui pourraient être utilisés. Des exemples de PERSUAP simplifiés de la base de données de la disposition 22 CFR 216 de l'USAID peuvent fournir des indications sur la façon de remplir les différentes cases.

### Dans les zones où les partenaires ne sont pas en mesure de respecter les conditions de mise en œuvre et de compte rendu décrites dans le présent document, ils sont tenus de demander une exonération auprès de l'USAID. Toute modification majeure doit être approuvée.

1ère étape : cliquer sur: <http://gemini.info.usaid.gov/egat/envcomp/>

2ème étape: Cliquer sur l'onglet "Advanced Search"

3ème étape: dans le premier champ "Source Document Text Search", entrez le nom du pesticide de contact que vous souhaitez utiliser.

4ème étape : Cliquer sur "Search" puis sur le lien "PDF" pour visualiser les documents générés.

*Ceci est un* ***modèle PERSUAP de protection des denrées alimentaires****.* ***Instructions:*** *Consulter le texte intégral du document. Remplir ou remplacer toutes les cases en vert. Si un pesticide de contact doit être utilisé, inclure/remplir les cases en jaune; sinon supprimer. Modifier le texte fourni qui ne s'applique pas à votre programme; Cependant, sachez que les modifications substantielles des mesures d'utilisation plus sûre pourraient ne pas être approuvées par l'USAID. Si vous souhaitez apporter une modification importante à ce modèle, vous devez demander une exonération auprès de l'USAID,* ***Supprimer cette case et effacer la surbrillance avant de la soumettre à l'USAID****.*

EXAMEN ENVIRONNEMENTAL INITIAL DE L'USAID – FICHE D'AMENDEMENT

PLAN D'EVALUATION DES PESTICIDES ET PLAN D'ACTION POUR UNE UTILISATION PLUS SURE (PERSUAP) POUR LA PROTECTION DES DENREES PAR FUMIGATION AU GAZ PHOSPHINE ET PAR APPLICATION DE PESTICIDES DE CONTACT

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activité / Titre du projet: [INDIQUER LE TITRE** | | | | | | | | | |
| **Nom (s) et numéro (s) du contrat / de l’accord (si disponibles):** Indiquer le nom et le numéro du contrat / de l’attribution | | | | | | | | | |
| **Position géographique:** Indiquer le pays et la région de mise en œuvre par ex. Ethiopie / Afrique | | | | | | | | | |
| **Unité (s) d’exploitation:** | | | | | | | | | |
| **Amendement de l’EEI (O / N):** Oui | | DCN et date de l'EEI original: indiquer la date d'autorisation du PEA | | | | | | | |
| Lien de la base de données Env Compl: | | | | indiquer le lien vers le PEA dans l’ECD | | |  |
|  | [a](http://gemini.info.usaid.gov/egat/envcomp/) | | | | |  | |
| **Montant annuel du financement (facultatif) :** | | | | | | | **Montant de la durée du projet:** | | |
| **Début / fin de la mise en œuvre:** | | | | | | | | | |
| **EEI Préparé par:** Indiquer le nom, l'organisation, les coordonnées | | | | | | | | | |
| **Date de préparation:** Mis à jour en septembre 2015 | | | | | | | **Date d'expiration du PEA (le cas échéant):** Septembre 2020 | | |
| **Partenaire (s) de mise en œuvre:** | | | | | | |  | | |
| **Détermination du seuil recommandée:**  Exclusion catégorique | | | | Positive | | | | | |
|  | Négative sous réserve de conditions | | |  | Report | | | | |
|  |  |

**Remarque** : Les exigences SUAP (voir les sections 6 et 7 de ce modèle PERSUAP) seront incorporées au besoin dans le plan détaillé de mise en œuvre (DIP) et de budget

RÉSUMÉ DES CONLUSIONS

La fumigation au gaz phosphine des denrées alimentaires et l'utilisation complémentaire de pesticides de contact [indiquer le nom du produit] à l'intérieur et aux alentours des entrepôts de denrées pour le programme XXX sont approuvées sous réserve de la conformité au Plan d'action pour une utilisation plus sûre (SUAP) qui constitue les sections 6 et 7 du Modèle PERSUAP. Le SUAP prescrit les normes d'atténuation des impacts (conditions pour une utilisation plus sûre) fixées par l'évaluation environnementale programmatique «Fumigation des denrées stockées au gaz phosphine».

LISTE DES CONDITIONS

**1ère condition :** Un [**plan de gestion de la fumigation**](http://www.usaidgems.org/Documents/FumigationPEA/Phosphide_FumigMangmtPlan_August%202014.docx) **(FMP)** doit décrire le processus de fumigation, y compris celui concernant l'utilisation, l'entreposage, le transport et l'élimination des pesticides fumigènes. Le FMP et le processus actuel de fumigation seront conformes au plan fourni comme outil T-3 (modèle du FMP) du PEA de fumigation. Ce FMP doit inclure les détails suivants sur le matériel de fumigation:

**1a). Matériel de contrôle du gaz:** Nom de la marque, modèle et type d'équipement de surveillance de gaz phosphine (électrochimique, photo-ionisation ou tube)

**1b) Matériel de protection individuelle:** comprenant des masques à gaz ou un appareil respiratoire autonome

**1c) Bâches imperméables aux gaz**: résistantes aux rayons UV et à la déchirure sur la longueur comme sur la largeur et imperméables aux gaz phosphine.

Les[**directives**](http://www.fsnnetwork.org/warehouse-staff-safety-guide) **et** [**affiches**](http://www.fsnnetwork.org/sites/default/files/PCI_WarehouseSafetyPoster_60x80_Nov2014.pdf)  **du programme TOPS en matière de sécurité des entrepôts** expliquant au détail les mesures de sécurité à prendre avant, durant et après la fumigation, ainsi que les procédures d'élimination et de nettoyage appropriées après la fumigation peuvent également être consultées.

**2ème condition:** Tout autre **pesticide de contact** utilisé pour la protection des denrées de l'entrepôt doit être limité au(x) pesticide(s) autorisé(s) par le PERSUAP et conforme aux meilleures pratiques d’utilisation des pesticides de contact énoncées dans [l'annexe T-6](http://www.usaidgems.org/Documents/FumigationPEA/FumigPEAToolAnnexes_Dec%202013.pdf) du PEA de fumigation relatif à «LA LISTE DE CONTRÔLE DES PRATIQUES DE LUTTE INTÉGRÉE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES ET DE L'INSPECTION POUR LES DENRÉES ET ENTREPÔTS FINANCÉS PAR L'USAID». Le PERSUAP comprendra également des informations sur les mesures d'utilisation en toute sécurité et les équipements de protection individuelle utilisés lors de l'application de pesticides de contact, ainsi que sur leur stockage, leur transport et leur élimination.

**3ème condition : Bonnes mesures d'entretien et de lutte intégrée.** Le partenaire à la mise en œuvre doit respecter à la lettre la liste de contrôle quotidienne / hebdomadaire d'inspection des entrepôts et des denrées ([Annexe T- 6](http://www.usaidgems.org/Documents/FumigationPEA/FumigPEAToolAnnexes_Dec%202013.pdf) sur les PRATIQUES DE LUTTE INTÉGRÉE) et prendre les mesures de maintenance / correctives spécifiées. La conformité avec cette liste de contrôle permet l’application d’un ensemble de mesures de lutte antiparasitaire intégrée qui sont des compléments essentiels à la fumigation. Le partenaire à la mise en œuvre n'achètera également que des denrées dont le taux d’humidité ne dépassera pas 13% et distribuera les stocks le plus rapidement possible afin d'assurer une protection complète contre la prolifération de champignons car la fumigation au gaz phosphine ne permet pas de lutter totalement contre celle-ci ni contre la production de mycotoxines.

**4ème condition: Langage du contrat de fumigation.** Si vous avez recours à un tiers pour la fourniture de services de fumigation, le modèle d’AO et de contrat (ou son équivalent de contenu) sera utilisé pour la passation de marché de services de fumigation et les soumissions/offres seront évaluées en fonction de leur capacité à respecter les pratiques d'utilisation plus sûre, y compris l'acquisition et l'utilisation d'équipement de contrôle du gaz, le PPE de fumigation et d’application de pesticides de contact ainsi que de bâches imperméables aux gaz répondant aux exigences spécifiées.

**5ème condition :** Le partenaire à la mise en œuvre **vérifiera activement la conformité** aux conditions énumérées ci-dessus et prendra des **mesures correctives** au besoin.

## APPROBATION DE LA MESURE ENVIRONNEMENTALE RECOMMANDÉE POUR:

### Fumigation PERSUAP pour [Nom du programme]

**A. AUTORISATION**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Spécialiste des questions de l’environnement de la mission |  | Date |
| Conseiller / Spécialiste\* régional des questions de l’environnement\* |  | Date |
| Chef de mission |  | Date |
| A/COR |  | Date |
| Directeur de bureau (le cas échéant) |  | Date |

**B. ACCORD**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

Représentant environnemental de bureau[[1]](#footnote-1) Date

Accepté: □ Rejeté: □

\*Obligatoire pour les pays où l’USAID n’est pas représenté

# EXAMEN ENVIRONNEMENTAL INITIAL DE L'USAID AMENDEMENT

**Plan d'évaluation des pesticides et plan d'action pour une utilisation plus sûre (PERSUAP) pour la protection des denrées par fumigation de gaz phosphine et application de pesticides de contact**

## Données du programme de l'USAID

**Nom du programme:** Indiquer

**Récipiendaire** indiquer l'organisation

**Pays / Région:** indiquer le pays / la région

**Période de performance:** X années (date de début – date de fin)

## OBJECTIF ET CHAMP D’ACTION DU PERSUAP

Une fois approuvé, ce PERSUAP de fumigation, présenté comme une modification de l’EEI de [indiquer le nom du programme] autorisera la fumigation au gaz phosphine des denrées alimentaires de [indiquer le nom du programme] . Ce PERSUAP autorisera également l'utilisation complémentaire de pesticides de contact [indiquer les noms des denrées] à l'intérieur et aux alentours des entrepôts vides pour la protection de ces denrées. La fumigation et l'utilisation de pesticides de contact sont autorisées sous réserve de strictes conditions d'une utilisation plus sûre. Comme décrit ici, l'utilisation de la fumigation et de pesticides de contact est nécessaire pour une réussite de la mise en œuvre du programme.

Formellement, l'approbation de ce PERSUAP attribuera une **décision négative** à la fumigation au gaz phosphine et à l'utilisation de pesticides de contact [indiquer le nom du produit], sous **réserve** de l’application totale du plan d'action pour une utilisation plus sûre prévue aux sections 6 et 7 du modèle PERSUAP.

Ce PERSUAP satisfait aux normes fixées par la disposition 22 CFR 216.3 (b) (Procédures d’application des pesticides de l'USAID) et met en place les exigences pour une utilisation plus sûre (mesures d'atténuation) établies par le programme de l'USAID sur l'évaluation environnementale “Phosphine Fumigation of Stored Agricultural Commodity” (Fumigation au gaz phosphine de denrées stockées) (dorénavant le PEA de fumigation.”)[[2]](#footnote-2)

## DESCRIPTION DU PROGRAMME

Fournir un résumé (ne devant pas dépasser 1 ou 2 paragraphes) du programme

3. BESOINS DE PROTECTION DES DENRÉES

Dresser la liste des denrées alimentaires gérées. Fournir des informations générales sur la durée de stockage des denrées dans les entrepôts primaires et secondaires. Dresser la liste des problèmes d’infestation de ravageurs connus et décrire brièvement les conséquences de l'échec de la lutte contre ces derniers. Ne pas dépasser 1 ou 2 paragraphes sur cette section.

Le PEA de fumigation PEA établit que la protection par fumigation répond aux besoins de protection des denrées alimentaires qui peuvent rarement et de façon complète être substitués par d'autres méthodes. Il prescrit également que l'utilisation complémentaire de pesticides de contact à l'intérieur et autour des entrepôts est généralement une partie intégrante du processus de fumigation destiné à tuer les insectes échappant à la fumigation et empêcher la ré-infestation de la denrée.

1. PESTICIDE(S) PROPOSÉ(S).

Ce PERSUAP demande l'autorisation d'utiliser du phosphure d'aluminium[[3]](#footnote-3) comme fumigène d'intérieur dans les entrepôts de stockage pour les denrées suivantes: [indiquer les noms des denrées]. L'utilisation des formulations de pastilles et de comprimés est requise avec 55-57% d'ingrédients actifs.

Ce PERSUAP demande également l'autorisation d'utiliser les pesticides de contact [indiquer le nom du produit] en complément à la fumigation à l'intérieur et aux alentours des entrepôts de vivres.

1. ANALYSE DES FACTEURS selon la disposition 22 CFR 216.3(B)(1)(I)( de A à L)

Cette section fournit l'analyse de 12 facteurs exigée par la disposition 22 CFR 216.3 (b) qui permet à l'USAID de prendre une décision quant à l’autorisation d'utilisation d'un pesticide proposé et de fixer les conditions appropriées pour une utilisation plus sûre.

Des analyses factorielles distinctes sont fournies pour (1) le phosphure d'aluminium et (2) indiquer le nom du pesticide de contact.

ANALYSE DES FACTEURS POUR LE PHOSPHURE D'ALUMINIUM

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **ANALYSE DES FACTEURS** | | **ANALYSE** | |
| **a) Statut d'homologation de l'USEPA pour le pesticide proposé.**  **Statut d'homologation du pays partenaire** | | Le phosphure d'aluminium est un phosphure non biologique homologué aux Etats-Unis sous le numéro CAS 20859-73-8 avec le code US EPA PC 066501. C’est un pesticide à usage restreint (RUP), pouvant donc être acheté et utilisé aux Etats-Unis uniquement par des personnes certifiés. Il figure à la classe I de toxicité de l'EPA et les produits qui le comptent parmi leurs composantes doivent indiquer le mot d’avertissement DANGER. Au contact de l'eau, il produit un gaz toxique, le *phosphure d'hydrogène*. Le phosphure d'aluminium est largement utilisé pour la fumigation des denrées alimentaires et des structures.  Fournir des informations analogues sur l’homologation dans le pays partenaire et toutes les restrictions fixées par celle-ci. | |
| **(b) Base de sélection du pesticide** | | La sélection du phosphure d'aluminium est basée sur: son efficacité contre les organismes nuisibles des céréales stockées, son coût abordable, sa disponibilité et son homologation dans le pays.  S'il est utilisé conformément aux mesures de protection, le phosphure d'aluminium ne devrait pas avoir d'impacts environnementaux négatifs; c'est aussi un facteur dans sa sélection.  L'efficacité et l'efficience des mesures de protection contre l'utilisation ont déjà fait l'objet d'évaluations approfondies dans le PEA de fumigation PEA et n'ont donc pas été abordées en détail ici.  La sélection était également fondée sur la disponibilité d'un fournisseur de services professionnels qualifié pour la fumigation au gaz phosphine. | |
| **(c) La mesure dans laquelle l'utilisation de pesticide proposée est, ou pourrait faire partie d'un programme de lutte intégrée contre les ravageurs** | | Le plan d'action pour une utilisation plus sûre exige la conformité à [l’annexe T-6 de la Fumigation PEA](http://www.usaidgems.org/Documents/FumigationPEA/FumigPEAToolAnnexes_Dec%202013.pdf) relatif aux méthodes de lutte intégrée contre les ravageurs. Cette liste de contrôle contient des méthodes de lutte intégrée contre les organismes nuisibles qui sont des compléments essentiels à la fumigation, à savoir l'assainissement quotidien de l'entrepôt; l’enlèvement une fois par semaine des mauvaises herbes aux alentours de l’entrepôt; des inspections quotidiennes d’organismes nuisibles; et le respect rigoureux de la règle du premier entré, premier sorti (FIFO) pour minimiser le temps de stockage des denrées dans l'entrepôt.  (Indiquer toute autre pratique de lutte intégrée pour la protection des denrées alimentaires auxquelles le programme s'engage.) | |
| **d) La ou les méthodes d'application proposées, y compris la disponibilité du matériel d'application et de sécurité** | Le phosphure d'aluminium sera utilisé pour la fumigation des denrées alimentaires à l'intérieur des entrepôts dans des piles uniquement recouvertes de bâches. Il convient de noterque les usages spécifiés pour le phosphure d'aluminium dans ce PERSUAP NE concernent PAS la fumigation extérieure et la fumigation du sol.  Par le biais du [plan de gestion de la fumigation](http://www.usaidgems.org/Documents/FumigationPEA/Phosphide_FumigMangmtPlan_August%202014.docx) le SUAP exige que la fumigation applique des méthodes techniques acceptables spécifiées à [l’annexe T-7](http://www.usaidgems.org/Documents/FumigationPEA/FumigPEAToolAnnexes_Dec%202013.pdf) relatif aux «MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION DE FUMIGATION ET D’UTILISATION DES PESTICIDES DE CONTACT» du PEA de fumigation. Elles comprennent, entre autres, l'utilisation d'équipements de protection individuelle appropriés dont les appareils respiratoires, le maintien d'une zone d'exclusion que seul le personnel de fumigation peut pénétrer pendant la durée de la fumigation (7-10 jours ou plus)[[4]](#footnote-4), et le contrôle du gaz phosphine pour vérifier son efficacité et les dangers qu’il pourrait causer.  Indiquer si le fournisseur de services de fumigation du programme mettra à disposition du matériel de contrôle et de protection personnelle, ou si le programme s’en chargera. |
| **e) Tous les risques toxicologiques sérieux et à long terme, qu'ils soient humains ou environnementaux, associés à l'utilisation proposée, et les mesures disponibles pour minimiser ces risques.** | Les effets toxicologiques potentiels du phosphure d'aluminium sont bien couverts par EXTOXNET, et Extension Toxicology Network.\* Le PEA de fumigation comprend des précisions sur l'exposition grave de la santé humaine aux risques et les impacts potentiels sur les fumigateurs, les autres employés présents sur les lieux, les visiteurs, les riverains et les récipiendaires. En résumé:   * Les principales voies d'exposition au phosphure d'aluminium sont l'inhalation ou l'ingestion accidentelle pendant la fumigation du gaz hautement toxique. * On compte parmi les symptômes de toxicité aiguë du phosphure d'aluminium allant de légère à modérée la nausée, les douleurs abdominales, la contraction du thorax, l'excitation, la nervosité, l'agitation et les frissons. Les symptômes de toxicité plus sévère comprennent la diarrhée, la cyanose, la difficulté à respirer, l'œdème pulmonaire, l'insuffisance respiratoire, la tachycardie et l'hypotension, les vertiges et ou la mort. * Les preuves disponibles concernant leurs impacts sur la reproduction chez les animaux laissent supposer que ceux-ci sont moins susceptibles d’être observés chez l'homme dans des conditions normales. Aucune indication ne soutient l’existence d’effets tératogènes chez les êtres humains ou la capacité du phosphure d'aluminium à provoquer des mutations ou à augmenter les taux de mutation. * Il n'y a aucune indication que le phosphure d'aluminium a un impact négatif sur le sol ou les eaux souterraines. Il se décompose spontanément en présence d'eau pour former un gaz, donc non persistant et non mobile dans le sol et ne présente aucun risque pour les eaux souterraines. Pour les mêmes raisons, il est peu probable que le phosphure d'aluminium ou la phosphine contaminent les eaux de surface. * L'USEPA a déterminé que le phosphure d'aluminium ne cause généralement pas d'effets nocifs déraisonnables pour les humains ou l'environnement s’il est utilisé conformément aux directives d'utilisation approuvées et aux appels à la prudence révisés prescrits par la norme d'homologation Les normes relatives aux données de toxicité aiguë ont été supprimées en raison de la toxicité extrême par inhalation bien connue du gaz phosphine qu'il génère. En conséquence, le phosphure d'aluminium a été placé dans la catégorie de toxicité I, la catégorie de toxicité la plus élevée.   Des marges de tolérance pour les matières premières agricoles ont été fixées à un niveau de 0,1 ppm (40 CFR 180,225); aliments transformés 0,01 ppm (21 CFR 193.20); et les aliments pour animaux 0,1 ppm (40 CFR 561,40). Les aliments destinés à la consommation finale et les aliments pour animaux doivent être conservés et aérés 48 heures avant d'être offerts au consommateur.  Par le biais du [plan de gestion de la fumigation](http://www.usaidgems.org/Documents/FumigationPEA/Phosphide_FumigMangmtPlan_August%202014.docx), le SUAP exige que la fumigation suive les pratiques techniques acceptables spécifiées à [l’annexe T-7](http://www.usaidgems.org/Documents/FumigationPEA/FumigPEAToolAnnexes_Dec%202013.pdf) relatif aux «MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION de la fumigation PEA. Elles comprennent, entre autres, l'utilisation d'équipements de protection individuelle appropriés, y compris les appareils respiratoires, le maintien d’une zone d'exclusion que seul le personnel de fumigation peut pénétrer pendant la durée de la fumigation (7-10 jours ou plus) et le contrôle du gaz phosphine pour vérifier son efficacité et le danger qu’il peut causer.  \*<http://pmep.cce.cornell.edu/profiles/extoxnet/24d-captan/aluminum-phosphide-ext.html> |
| **f) Efficacité du pesticide requis pour l'utilisation proposée.** | Le phosphure d'aluminium est homologué par l'EPA des États-Unis comme pesticide destiné aux céréales entreposées. Elle est considérée comme la méthode la plus efficace de lutte contre les organismes nuisibles des vivres stockés, notamment lorsqu'elle est utilisée dans un cadre de lutte intégrée, comme décrit ci-dessus en (c).  L'expérience au niveau national montre que ce fumigène est très efficace pour détruire les ravageurs cibles prévues à l'article 3 dans le délai de fumigation prescrit, à savoir sept à dix jours.  Décrire toute résistance signalée ou connue. S’il n’en existe pas, indiquer «Nous ne sommes au courant d’aucun cas de résistance au phosphure d'aluminium par les organismes nuisibles visés. |
| **g) Compatibilité de l'utilisation proposée des pesticides avec les écosystèmes ciblés et non ciblés.** | En tant que fumigène à usage interne, le phosphure d'aluminium présente des risques pour les fumigateurs et pour ceux qui travaillent ou vivent à proximité, mais il n'y a pas d'écosystème cible pouvant faire l’objet de préoccupation.  L'usage intérieur, la non-persistance et la non-mobilité dans le sol, le potentiel négligeable de contamination des eaux de surface et un court cycle de vie dans l'atmosphère d'environ 5 heures (plein jour) signifient que le phosphure d'aluminium n'a pratiquement aucune interaction avec les écosystèmes non ciblés ni d’impact sur ces derniers. |
| **h) Les conditions dans lesquelles le pesticide doit être utilisé, y compris le climat, la flore, la faune, la géographie, l'hydrologie et les sols** | Tel qu'indiqué, le phosphure d'aluminium sera utilisé uniquement pour la fumigation des denrées à l'intérieur des entrepôts: Décrire brièvement le ou les entrepôts dans lesquels la fumigation aura lieu, leur emplacement, la proximité d'autres structures et leurs utilisations.  L'usage interne, la non-persistance et la non-mobilité dans le sol et le potentiel négligeable de contamination des eaux de surface (voir «facteur» ci-dessus) signifient que la géographie, l'hydrologie et les sols ont une incidence négligeable sur la sécurité, l'efficacité ou la pertinence.  Le climat n'est pertinent que dans la mesure où l'air extrêmement sec peut retarder la formation de gaz phosphine à partir de comprimés de phosphine, nécessitant des ajustements appropriés aux protocoles de fumigation. Il est/n'est pas prévu que ceci soit un problème dans XXX, où les températures intérieures typiques varieront entre X⁰C et Y⁰C et l'humidité entre X et Y%. |

|  |  |
| --- | --- |
| **(i) La disponibilité et l'efficacité d'autres pesticides ou méthodes de contrôle non chimiques** | Le PEA de fumigation évalue l'efficacité et la disponibilité des méthodes de contrôle non chimiques, y compris l'inspection hebdomadaire des signes de présence de rongeurs, le désherbage du périmètre autour de l'entrepôt, le nettoyage des déversements et des déchets, l'assurance que les portes, les toitures, les murs etc. sont en bon état (voir l' [annexe T-6](http://www.usaidgems.org/Documents/FumigationPEA/FumigPEAToolAnnexes_Dec%202013.pdf) sur les PRATIQUES DE LUTTE INTÉGRÉE. Comme indiqué, le plan d'action pour une utilisation plus sûre exige de bonnes mesures de lutte intégrée, telles que l'assainissement quotidien de l'entrepôt et l’enlèvement une fois par semaine des mauvaises herbes; des inspections quotidiennes d’organismes nuisibles et le respect rigoureux de la règle du premier entré, premier sorti (FIFO) pour minimiser le temps de stockage des marchandises dans l'entrepôt.  Le pesticide de contact complémentaire [indiquer le nom] sera utilisé pour tuer les insectes échappant à la fumigation et empêcher la ré-infestation des denrées. Tel que documenté par le PEA, une telle utilisation complémentaire de pesticides de contact à l'intérieur et autour des entrepôts est généralement un volet essentiel de la fumigation. |
| j) La capacité du pays demandeur de réglementer ou de contrôler la distribution, le stockage, l'utilisation et l'élimination du ??pesticide requis | Le statut d'homologation du pays partenaire est documenté sous le facteur A ci-dessus.  Indiquer si la fumigation au gaz phosphine nécessite une licence dans votre pays partenaire, et les conditions de son obtention. Indiquer si le respect de cette licence est appliqué de façon significative. |
| (k) Les dispositions prises pour la formation des utilisateurs et des applicateurs | Décrire la norme de formation du personnel du fournisseur de services de fumigation peu importe la licence du pays partenaire. |
| (l) Les dispositions prises pour suivre l'utilisation et l'efficacité du pesticide | Le SUAP exige un [plan de gestion de la fumigation](http://www.usaidgems.org/Documents/FumigationPEA/Phosphide_FumigMangmtPlan_August%202014.docx) qui sert de registre détaillé de chaque épisode de fumigation. Le FMP exige une surveillance de l'efficacité des concentrations de gaz de phosphine pour mieux s'assurer que les concentrations requises sont atteintes pendant la période requise. Ceci est critique pour l'efficacité de la fumigation individuelle et pour prévenir l'émergence de la résistance. La surveillance des denrées pour l'infestation est un élément courant de la gestion du programme; les ré-infestations rapides sont le principal indicateur que la fumigation est inefficace. |

**ANALYSE DES FACTEURS pour [INDIQUER LE NOM DU PESTICIDE DE CONTACT]**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **ANALYSE DES FACTEURS** | **ANALYSE** | | | | |
| **a) Statut d'homologation de l'USEPA pour le pesticide proposé.**  **Statut d'homologation du pays partenaire** | Fournir le statut d'homologation de l’EPA. Noter que le pesticide doit être enregistré par l’EPA américain pour le même usage ou l’usage identique  Fournir des informations analogues sur l’homologation dans les pays partenaires et toutes les restrictions fixées par cet enregistrement. Noter que le pesticide doit être enregistré dans le pays partenaire | | | |
| **(b) Base de sélection du pesticide** | La disponibilité, le coût, l'efficacité et une toxicité relativement faible pour les humains et les organismes non ciblés devraient être des facteurs de sélection clés | | | |
| **c) Mesure dans laquelle l'utilisation proposée de pesticides est ou pourrait faire partie d'un programme de lutte intégrée** | Le plan d'action pour une utilisation plus sûre exige la conformité à l’[annexe T-6](http://www.usaidgems.org/Documents/FumigationPEA/FumigPEAToolAnnexes_Dec%202013.pdf) du PEA de la Fumigation sur les MÉTHODES DE LUTTE INTÉGRÉE. Cette liste de contrôle contient les méthodes de lutte intégrée contre les organismes nuisibles qui sont des compléments essentiels à la fumigation, y compris l'assainissement quotidien de l'entrepôt; l’enlèvement une fois par semaine des mauvaises herbes aux alentours de l’entrepôt; des inspections quotidiennes d’organismes nuisibles; et le respect rigoureux de la règle du premier entré, premier sorti (FIFO) pour minimiser le temps de stockage des denrées dans l'entrepôt.  (Indiquer d’autres pratiques de lutte intégrée pour la protection des denrées alimentaires auxquelles le programme s'engage.) | |
| **d) Méthode ou méthodes d'application proposées, y compris la disponibilité de l'équipement d'application et de sécurité** | |  | | |
| **e) Tous les risques toxicologiques sérieuses et à long terme, qu'ils soient humains ou environnementaux, associés à l'utilisation proposée, et les mesures disponibles pour minimiser ces risques.** | |  | | |
| **f) Efficacité du pesticide requis pour l'utilisation proposée.** | | Décrire toute résistance signalée ou connue. | | |
| **g) Compatibilité de l'utilisation proposée des pesticides avec les écosystèmes ciblés et non ciblés.** | |  | | |
| **h) Les conditions dans lesquelles le pesticide doit être utilisé, y compris le climat, la flore, la faune, la géographie, l'hydrologie et les sols** | |  | Ce pesticide sera utilisé uniquement pour pulvériser l'intérieur et le périmètre immédiat  des entrepôts vides. Les paramètres de ces entrepôts sont décrits dans l'analyse des facteurs du phosphure d'aluminium, ci-dessus.  Suivre avec des informations pertinentes supplémentaires. | | | | |
| **(i) La disponibilité et l'efficacité d'autres pesticides ou méthodes de contrôle non chimiques** | |  | Le PEA de fumigation évalue l'efficacité et la disponibilité des méthodes de contrôle  non chimiques. Comme indiqué, le plan d'action pour une utilisation plus sûre exige de bonnes mesures de lutte intégrée, telles que y compris l'assainissement quotidien de l'entrepôt; l’enlèvement une fois par semaine des mauvaises herbes aux alentours de l’entrepôt; des inspections quotidiennes d’organismes nuisibles; et le respect rigoureux de la règle du premier entré, premier sorti (FIFO) pour minimiser le temps de stockage des denrées dans l'entrepôt.  Le pesticide de contact complémentaire [indiquer le nom] sera utilisé pour tuer les insectes échappant à la fumigation et empêcher la ré-infestation des denrées. Tel que documenté par le PEA, une telle utilisation complémentaire de pesticides de contact à l'intérieur et aux alentours de l’entrepôt est généralement un volet essentiel de la fumigation | | | | |
| j) La capacité du pays demandeur à réglementer ou de contrôler la distribution, le stockage, l'utilisation et l'élimination du pesticide requis | | Le statut d'homologation dans le pays partenaire est documenté sous le facteur A ci-dessus. XXX a / n'a pas | | | | |
| (k) Les dispositions prises pour la formation des utilisateurs et des applicateurs | |  | | | | |
| (l) Les dispositions prises pour un suivi de l'utilisation et de l'efficacité du pesticide | |  | | | | |

## Conclusions

Consécutivement à l'analyse ci-dessus et au PEA de la Fumigation auquel nous faisons référence, la fumigation au gaz phosphine des denrées alimentaires dans l'entrepôt pour nom du programme d’aide alimentaire et l'utilisation des pesticides de contact complémentaires [indiquer le(s) nom(s)] est [sont] recommandés pour autorisation sous réserve du respect intégral et de l’application du plan d'action pour une utilisation plus sûre (SUAP) qui constitue la section suivante. Le SUAP impose au nom du programme les mesures d'atténuation fixées par le PEA de fumigation au gaz phosphine et l'utilisation de pesticides de contact complémentaires.

En résumé, ces conditions sont les suivantes:

1. **L’application de bonnes mesures de lutte intégrée qui sont des compléments essentiels de la fumigation selon l’**[**annexe T-5 sur la fumigation**](http://www.usaidgems.org/Documents/FumigationPEA/FumigPEAToolAnnexes_Dec%202013.pdf) « CONTRAT DE SERVICES DE FUMIGATION AU GAZ PHOSPHINE ».
2. **La mise en œuvre d'un plan de gestion de la Fumigation** pour chaque événement de fumigation substantiellement conforme au plan prévu à l' [annexe T-3 du « PLAN DE GESTION DE LA FUMIGATION (PGF) au gaz phosphine DES DENRÉES ALIMENTAIRES DANS DES PILES PROTÉGÉES PAR DES BÂCHES » du PEA de la](http://www.usaidgems.org/Documents/FumigationPEA/FumigPEAToolAnnexes_Dec%202013.pdf) [Fumigation.](http://www.usaidgems.org/Documents/FumigationPEA/FumigPEAToolAnnexes_Dec%202013.pdf)[[5]](#footnote-5)
3. **L’utilisation complémentaire de pesticides de contact** (1) sera limitée au(x) pesticide(s) autorisé(s) par ce PERSUAP et se conformera substantiellement aux meilleures pratiques en matière d’utilisation de pesticides de contact énoncées dans l'annexe T-6 du PEA de la fumigation relatives aux méthodes de lutte intégrée.6[[6]](#footnote-6)
4. **Le stockage et le transport du phosphure d'aluminium et les pesticides de contact, s'ils sont contrôlés par le programme,** seront substantiellement conformes aux meilleures pratiques d’utilisation de pesticides de contact figurant dans [l'annexe T-6](http://www.usaidgems.org/Documents/FumigationPEA/FumigPEAToolAnnexes_Dec%202013.pdf)  relatif à la lutte intégrée à l’exception des modifications indiquées ci-dessous et/ou approuvées par la suite par le spécialiste des questions de l’environnement du Bureau (BEO) de l'USAID pour la Démocratie, les Conflits et l'Aide Humanitaire (DCHA).
5. Les denrées alimentaires et les aliments pour animaux qui ont été fumigés à la phosphine doivent être conservés et aérés pendant 48 heures avant d'être distribués.
6. **Suivi et mesures correctives.** Le programme surveillera activement la conformité aux conditions énumérées ci-dessus et prendra des mesures correctives au besoin.

Formellement, après l'approbation de ce PERSUAP, l’IEE du nom du programme est modifié de sorte que les activités de fumigation au gaz phosphine reçoivent **une décision négative** 22 CFR 216 sous réserve de la **condition** qu’il soit en conformité avec le SUAP fourni ci-dessous.

## 7. PLAN D'ACTION POUR UNE UTILISATION PLUS SÛURE (SUAP)

Le SUAP est fourni comme un formulaire obligatoire du «plan d'action pour une utilisation plus sûre et de suivi de la conformité».Ce formulaire énumère à la fois des exigences d'utilisation plus sûres et indique comment le [nom du programme] appliquera ces normes. En outre, il sert d'outil de suivi de la conformité et de rapport, et sera soumis annuellement aux normes de comptes-rendus réguliers.

*Remarque: en ce qui concerne la fumigation, le plan d'action pour une utilisation plus sûre satisfait aux exigences d'un plan d'atténuation et de surveillance de l'environnement (EMMP). L’EMMP du programme doit simplement incorporer le SUAP par référence.*

## [INDIQUER LE NOM DU PROGRAMME DE L'USAID]

## PLAN D'ACTION POUR UNE UTILISATION PLUS SÛRE DE LA FUMIGATION

Le fait de remplir ce formulaire fait partie intégrante du PERSUAP et doit être soumis annuellement aux normes de comptes-rendus réguliers.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **PROGRAMME ET COORDONNÉES** | |  | **DATE DE LA DÉCLARATION ANNUELLE**  **SOUMISSION:** | |
| **Organisme récipiendaire** |  |  | **Mise à jour annuelle n° 2** |  |
| **Nom du programme** |  |  | **Mise à jour annuelle n° 2** |  |
| **Fumigation Responsable de la conformité** | *Nom et titre* |  | **Mise à jour annuelle n° 3** |  |
| **Coordonnées** | *Courriel & Téléphone* |  | **Mise à jour annuelle n° 4** |  |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **REGISTRE DE FUMIGATION (noter toutes les opérations de fumigation depuis la dernière mise à jour annuelle)** | | | | | | |
| **Dates** | **Lieu (localité ou ville)** | **Type d’entrepôt** | | | **Vivres et quantité Fumigée** | **Principales exceptions / incidents par journal FMP.** |
| **P\*** | **S\*** | **T\*** |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |

*P = Primaire, S = Secondaire, T = Tertiaire*

|  |  |
| --- | --- |
| **MESURES DE CONFORMITÉ REQUISES** | **DES ACTIONS DE CONFORMITÉ**  **(Placez un X le cas échéant)** |
| 1. **De bonnes mesures de lutte intégrée sont appliquées.** | Oui **□**  Non **□**  **Si "Non", veuillez expliquer pourquoi et indiquer la date de mise en conformité:** |
| 1. **Un plan de gestion de la fumigation est mis en œuvre avec du matériel de contrôle de gaz requis, l'équipement de protection personnelle (PPE) et des bâches imperméables aux gaz de fumigation.** | Oui **□**  Non **□**  **Si "Non", veuillez expliquer pourquoi et indiquer la date de mise en conformité:** |
| 1. **L'utilisation de pesticides de contact est limitée aux pesticides autorisés dans ce PERSUAP, et une application correcte, des mesures de sécurité et des exigences PPE sont également suivies.** | Oui **□**  Non **□**  **Si "Non", veuillez expliquer pourquoi et indiquer la date de mise en conformité:** |
| 1. **Les meilleures pratiques en matière de stockage et de transport du phosphure d'aluminium et des pesticides de contact sont appliquées.** | Oui **□**  Non **□**  **Si "Non", veuillez expliquer pourquoi et précisez quand l’adoption de ces pratiques est prévue:** |
| 1. **Le fournisseur de services de fumigation tiers, s'il est utilisé, applique des méthodes en conformité avec celles d'utilisation sans risques spécifiées** | Oui **□**  Non **□**  **Si "Non", veuillez expliquer pourquoi et indiquer la date de mise en conformité :** |
| 1. **Suivi de la conformité et mise en place de mesures correctives:** | Oui **□**  Non **□**  **Si "Non", veuillez expliquer pourquoi et indiquer la date de mise en conformité:** |

**DEMANDES D’EXONÉRATIONS ET MODIFICATIONS DES PRATIQUES DE GESTION SPÉCIFIÉES**

Indiquer ici les demandes d’exonérations spécifiques ou de modifications aux pratiques de fumigation telles que décrites dans le Plan de Gestion de la Fumigation ([Annexe T-3 de la Fumigation PEA](http://www.usaidgems.org/Documents/FumigationPEA/FumigPEAToolAnnexes_Dec%202013.pdf)) ou les pratiques de stockage et de transport des pesticides de contact selon l’[annexe T-6](http://www.usaidgems.org/Documents/FumigationPEA/FumigPEAToolAnnexes_Dec%202013.pdf) sur les pratiques de lutte intégrées IPM. Référence par numéro et fournir une justification dans chaque cas. Alternativement, une modification (texte rayé) du PGF peut être soumise.

|  |
| --- |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |

(Rajouter des lignes supplémentaires au besoin)

1. Se référer au bureau approprié: [http://www.usaid.gov/our\_work/environment/compliance/environmental-](http://www.usaid.gov/our_work/environment/compliance/environmental-compliance-officers)  [compliance-officers](http://www.usaid.gov/our_work/environment/compliance/environmental-compliance-officers) [↑](#footnote-ref-1)
2. *Approuvé (indiquer la date). Disponible sur:* [*http://www.usaidgems.org/Documents/FumigationPEA/FumigationPEAFeb24\_2014.pdf*](http://www.usaidgems.org/Documents/FumigationPEA/FumigationPEAFeb24_2014.pdf) [↑](#footnote-ref-2)
3. Il convient de noter ici que la fumigation au gaz phosphine fait référence à la fumigation au phosphure d'aluminium [↑](#footnote-ref-3)
4. Il y a une certaine controverse sur le temps d'exposition optimal à respecter depuis la fumigation de l'entrepôt jusqu'à l'aération après la dissipation du gaz phosphine, pour un contrôle efficace des organismes nuisibles. Pour toute clarification, veuillez contacter le DCHA BEO [(eclesceri@usaid.gov)](mailto:eclesceri@usaid.gov) [↑](#footnote-ref-4)
5. SAUF comme indiqué dans le SUAP [↑](#footnote-ref-5)
6. Ibid [↑](#footnote-ref-6)